

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° I-795 (Rect)

présenté par
M. Eckert

à l'amendement n° 791 du Gouvernement

ARTICLE 7

I. – À l'alinéa 16, après la seconde occurrence du mot :

« la »,

insérer le mot :

« société ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 29, après la dernière occurrence du mot :

« est »,

insérer le mot :

« société ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 30, après la seconde occurrence du mot :

« la »,

insérer le mot :

« société ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.